

MONTPELLIER VILLE ACCESSIBLE



Tests des futurs BHNS avec le CLCPH
© Ville Métropole de Montpellier



Montpellier ville millénaire et contemporaine, réputée pour sa vitalité et sa qualité de vie est soucieuse de **l'accès « à tout pour tous »**, ici considéré comme une nécessité à part entière.

Si l'accessibilité est avant tout un droit, elle se doit d'être élargie à la conception d'Accessibilité Universelle afin de permettre à toute personne, sans distinction d'âge, de genre, de capacité, ou d'origine, de bénéficier des mêmes opportunités de s'informer, de comprendre, d'agir, et d'accéder pleinement aux activités, le plus indépendamment possible.

Cette conception universelle privilégie l'intérêt général et non l'intérêt personnel car elle œuvre en faveur des personnes en situation de handicap (moteur, auditif, visuel, mental et psychique) mais aussi en faveur de toute personne ayant, à un moment donné, une difficulté de mobilité ou d'intégration, quelles qu'elles soient.

Ainsi, la Ville de Montpellier agit autant en matière d'accessibilité physique de terrain (voirie, cadre bâti, transports...) qu'en matière d'accessibilité aux droits (emploi, logement, information et communication, offre culturelle et sportive...). C'est un travail collaboratif entre élus, services de la Ville et de la Métropole et les associations de personnes en situation de handicap, dont le but est d'intégrer, à la base de tout projet, les questions et visions de l'espace et des usages.

C'est ce processus de co-créativité qui permet d'anticiper en amont **l'accessibilité universelle** et d'être **créateur d'une ville plus inclusive, la ville de demain.**



**Michaël
DELAFOSSE**

Maire de Montpellier
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole



**Emilie
CABELLO**

Adjointe au Maire
Déléguée à l'Accessibilité
Universelle



LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

L'enjeu de l'accessibilité universelle, pour laquelle la Ville de Montpellier s'engage, n'est autre que celui de l'intégration de la personne en situation de handicap dans la vie de la cité. Pouvoir se déplacer, se loger, et vivre comme tout un chacun est une condition essentielle de l'exercice de la citoyenneté.

À Montpellier, environ 60 000 personnes sont en situation de handicap sur 299 096 habitants, soit 20% de la population. Comme toute commune de plus de 5 000 habitants, Montpellier a l'obligation de mettre en place une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), composée d'élus et de représentants des usagers et services.

La CCA se développe sous forme de groupes de travail avec un Comité d'Experts (5 titulaires et 5 suppléants) issu du **Comité de Liaison et de Coordination Pluriel handicaps (CLCPH)** qui se regroupe :

QUAND :

1 fois par trimestre.

Thématiques: voirie, cadre bâti, transports, accès aux droits et à l'information, et les affaires courantes.

QUI :

Les services concernés et les élus délégués, la CCA est présidée par l'adjointe au Maire à l'Accessibilité Universelle.

Tous les travaux de la CCA et plus globalement toutes les réflexions sur l'accessibilité de la ville sont réalisés en partenariat étroit avec le **Comité de Liaison et de Coordination Pluriel handicaps (CLCPH)** qui regroupe environ 50 associations de personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif et mental).



MONTPELLIER VILLE ACCESSIBLE

La Ville de Montpellier et sa Métropole sont très attentives aux **conditions de vie des personnes handicapées**. Afin de faciliter leurs déplacements, des aménagements spécifiques permettent une grande **accessibilité à l'espace urbain et aux transports**.

La CCA dresse chaque année le bilan des actions menées par la Ville dans le domaine du handicap dont voici les **points forts pour 2022**.

VOIRIE

- **Lancement projet de rénovation** et de mise en accessibilité de la Comédie et de l'Esplanade (2022-2025).
- **Places Parking PMR sur voirie**: 1169 places.



TRANSPORTS

- **Les 4 lignes de tram et les 41 lignes de bus** sont accessibles comme 100% des stations de Tram et 85 % des arrêts de bus.
- **Remplacement des bandes de guidage pour les déficients visuels sur le Parvis de la Gare St-Roch.**
- **Concertation avec le CLCPH sur les travaux de la ligne 5 du tram, l'extension de la Ligne 1 vers la Gare Sud de France** ainsi que les futurs BusTram (bus à haut niveau de service).
- **Sensibilisation des usagers de la TaM aux thématiques du handicap lors la Journée des Mobilités et de l'Accessibilité du 30 avril 2022.**



La future Ligne 5

CADRE BÂTI

Les Ad'AP sont les « **Agendas d'Accessibilité Programmée** ».

Il s'agit d'un dispositif qui permet de déclarer, chiffrer et programmer les travaux à réaliser pour mettre en conformité des établissements recevant du public (ERP) dans le cadre de l'accessibilité pour tous.

À Montpellier, il couvre la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2024. La mise en oeuvre est séquencée en 3 périodes de 3 ans pour **rendre accessible les 306 ERP de la Ville** (crèches, écoles, gymnases, Maisons pour tous, salles protocolaires, lieux culturels...) pour un montant de 35 millions d'euros sur les 9 ans.

- Les crédits prévisionnels des travaux pour 2022 s'élèvent à près de 3 M€.
- **Logement social** : 9% attribués à des personnes en situation de handicap.
- **Partenariat de la Ville avec l'APF-France Handicap sur leurs préconisations et les usages dans les logements.**



EMPLOI

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'**obtenir et de garder un emploi rémunéré** sur le marché du travail (obligation d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap pour toutes les structures de plus de 20 salariés). Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.

- Agents en situation de handicap travaillant pour la Ville de Montpellier : 7,56 %*.
- Agents en situation de handicap travaillant au CCAS de la Ville de Montpellier : 9,03 %*.
- Agents en situation de handicap travaillant pour la Métropole de Montpellier : 6,74 %*.
- HANDIJOB 2021 : 30 recrutements à l'issue du Forum pour l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Travail spécifique avec l'association Cap'A Cité pour accueillir des stagiaires dans les services.

* Chiffres fin 2021/ déclaration FIPHFP



LES ENFANTS À MONTPELLIER

Rentrée 2022 : 21652 élèves scolarisés en maternelle et élémentaires, dont près de 1200 élèves sont en situation de handicap (700 sont accompagnés par des AESH, Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap)

- Programmation et rénovation des aires de jeux pour les rendre inclusives : Brassens (Mosson) et Richter (Port Marianne).
- Document de Référence en 20 points « Qu'est-ce qu'une Aire de jeux Accessible? ».
- Intégration de Montpellier dans le réseau international des « Villes à hauteur d'enfants ».



Aire de jeux accessible Georges Brassens

LOISIRS - CULTURE - SPORT

L'accès aux loisirs constitue un vecteur d'émancipation et d'autonomie. La pratique d'une activité est créatrice de lien social et permet de reconnaître la pleine place de ces personnes dans la société.

À Montpellier, les lieux culturels municipaux et métropolitains (médiathèques, lieux d'art, musées, théâtres, etc.) sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Elles peuvent ainsi profiter des nombreuses offres culturelles, par des visites spécifiques et des dispositifs de médiation adaptés.

- **3 décembre 2022 : Journée Internationale des personnes en situation de handicap (JIPSH).**
- **Pôle Handi'Arts** au sein du Conservatoire-Cité des Arts.
- Brochure **Handi'Culture 2022-2023** qui recense tous les lieux culturels accessibles.
- Journées Européennes du Patrimoine 17-18 septembre 2022.
- Valorisation du **sport adapté et du handisport** sur le territoire et recensement de leurs événements.
- Vigilance accrue et mise en accessibilité de tous les événements organisés par la Ville et la Métropole de Montpellier.



COMMUNICATION ET INFORMATION

Le site montpellier.fr répond à certains **critères d'accessibilité**.

Les démarches administratives les plus courantes sont traduites en langue des signes via des vidéos.

- Site web de la Ville conforme au RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations) WCAG 2.0 et RGAA 2.2.
- Plateforme Elioz : accessibilité du standard téléphonique Ville-Métropole-CCAS via un interprète en LSF en ligne.
- Accueil physique des personnes sourdes et malentendantes à un guichet dédié PMR à l'accueil commun de l'Hôtel de Ville.



LES GRANDS PROJETS

VOIRIE - ESPACES PUBLICS

- Rénovation de la Place de la Comédie, de l'Esplanade, etc.
- Réaménagement des voies en faveur des modes de mobilité douce : quartier des Arceaux (place Max Rouquette), Antigone.
- Rénovation/création de 3 nouvelles aires de jeux accessibles et inclusives par an.

TRANSPORTS

- Concertation avec les associations du CLCPH sur la **ligne 5 prévue en septembre 2025 et sur les 5 nouvelles lignes** de BusTram (2024-2025).
- Aide financière «Handi Vélo» : pour l'achat de la 3^e roue électrique pour les usagers en fauteuil roulant manuel par la Ville et le Conseil Département de l'Hérault.



Futurs aménagements Comédie-Esplanade

CADRE BÂTI

- **Logement social**: continuité de la collaboration entre l'APF-France Handicap, les bailleurs sociaux (ACM, etc.) et l'OMH pour la création d'une plateforme numérique recensant les logements accessibles à destination des particuliers en situation de handicap.

EMPLOI / AGENTS VILLE-MÉTROPOLE-CCAS

- Nouvelle politique de **recrutement de personnes** en situation de handicap visible.
- Sensibilisation et formation des **agents à l'accueil** des personnes en situation de handicap.
- Réseau des Référents Accessibilité dans les 20 Pôles de la Ville, Métropole et CCAS.

LOISIRS - CULTURE ET SPORT

- **Piscines**: uniformisation des mises à l'eau et création de salles de change dans les nouvelles piscines et dans les piscines rénovées, ainsi que les protèges roues pour les fauteuils de ville.
- Plage accessible.

COMMUNICATION ET INFORMATION

- Mise en accessibilité du site **Internet** (normes RGAA).
- Supports de communication: **FALC** (Facile à Lire et à Comprendre) et contraste visuel (piscine olympique Angelotti).



Activités aquatiques piscine olympique Angelotti

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2022

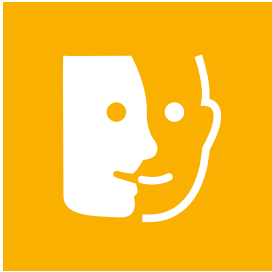


Présentation

13 Juin 2023







MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

